



## RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

### *Protocole d'entente entre le ministère de l'Environnement de la République sud-africaine et le ministère de l'Environnement du Canada afin d'accroître la coopération visant l'environnement*

**CATÉGORIE DU SUJET :**

Coopération internationale

**TYPE D'ACCORD/D'INSTRUMENT :**

Bilatéral

**FORME :**

Protocole d'entente

**ÉTAT :**

- Signé en août 2019
- Valide jusqu'en 2024

**MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES  
PARTENAIRES :**

**Responsables :** Environnement et Changement  
climatique Canada, ministère de l'Environnement  
de la République sud-africaine

**AUTRES RENSEIGNEMENTS :****Liens Web :**

[Protocole d'Entente sur la coopération  
environnementale Canada et Afrique du Sud](#)

**Personnes-ressources :**

[Informathèque d'ECCC](#)

**L'ÉDITION DU RECUEIL :**

Février 2022

**RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR**

Le protocole d'entente (PE) a pour but d'intensifier la coopération entre le Canada et l'Afrique du Sud en matière d'environnement. Il définit cinq sphères dans lesquelles les deux pays collaboreront : les changements climatiques, la conformité et l'application de la réglementation en matière d'environnement, la gestion des produits chimiques et des déchets, la biodiversité et la conservation, ainsi que la pollution par les déchets marins et les plastiques. Il permet également une coopération accrue dans d'autres champs d'intérêt commun visant la protection et la conservation de l'environnement.

**OBJECTIF**

Intensifier la coopération en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques, et favoriser davantage l'innovation dans des secteurs d'intérêt commun.

**ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

Le PE cible les champs de coopération suivants : les changements climatiques, la conformité et l'application de la réglementation en matière d'environnement, la gestion des déchets et des produits chimiques, la biodiversité et la conservation, ainsi que la pollution par les déchets marins et les plastiques. D'autres sujets pourront être ajoutés d'un commun accord.

D'autres éléments sont aussi au cœur du PE : l'engagement envers les peuples autochtones, les groupes traditionnellement marginalisés, de même que les femmes et les filles. Le PE fera valoir l'importance de l'innovation pour s'attaquer aux changements climatiques, éradiquer la pauvreté et assurer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

La coopération prévue par le présent protocole d'entente peut prendre les formes suivantes :

- le partage des pratiques exemplaires et des leçons retenues;
- des initiatives de formation et de renforcement des capacités;
- la participation à des réunions et à d'autres activités collaboratives.



## RÉSULTATS ATTENDUS

Le protocole d'entente devrait permettre le partage des pratiques exemplaires et de l'expertise afin d'accroître la protection de l'environnement et la capacité de lutter contre les changements climatiques dans les deux pays.

## PARTICIPATION DU CANADA

Le Canada reconnaît la nécessité d'une coopération bilatérale avec d'autres pays pour mettre en œuvre des solutions à long terme qui assureront une solide protection de l'environnement, tout en favorisant la croissance économique et la création d'emplois. Le Canada et l'Afrique du Sud sont tous deux membres d'un certain nombre d'organisations multilatérales, dont le Commonwealth et le G20. Ils collaborent sur des questions importantes comme l'autonomisation des femmes, l'environnement et l'action

climatique, et la sécurité régionale. Le Canada et l'Afrique du Sud tiennent des consultations bilatérales stratégiques, qui portent sur des questions de toutes sortes : politique étrangère, commerce et investissement, innovation, science et technologie, environnement et changements climatiques, éducation et culture.

Lors de la 12<sup>e</sup> consultation bilatérale annuelle entre le Canada et l'Afrique du Sud en mai 2018, les deux pays ont signé une déclaration dans laquelle les changements climatiques et la protection de l'environnement ont été relevés comme des secteurs de coopération potentiels.

## RÉSULTATS ET PROGRÈS

### *Activités*

Aucune activité n'a été entreprise à ce jour.